



Midi-
Pyrénées

FERME TERRE DE LIENS CHERCHE FERMIER.E(S)



Recherche paysan.ne pour la transmission d'un bail rural environnemental de 58,24 ha, au sein d'une ferme collective Terre de Liens.
L'annonce concerne une ferme située sur la commune de Montégut (32550), à 10 km à l'est d'Auch (Gers) et à 80 km à l'ouest de Toulouse.

LES TERRES AGRICOLES EN FERMAGE

Descriptif agronomique : Terres de coteaux, en pente moyenne à faible, argilo-limoneuses, en 3 îlots, dans un rayon de +/- 800 m, accessibles par la route. Exploitées en agriculture biologique.

Les terres sont issues de 2 baux TDL en vigueur, suite à un départ à la retraite, et à une cessation d'activité, pour un total de 58,2445 hectares, à 1,3 km de la ferme des Arbolèts.

Et en sus, un bail à co-preneurs d'un hangar agricole abritant des installations de stockage et de transformation. Plan cadastral ci-joint.

TERRES LIBRES
AUX ARBOLETS (32)
58,2445 hectares

CALENDRIER DE LIBÉRATION

De fin 2024 au plus tôt, avec possibilités de différer le démarrage d'activité jusqu'en octobre 2026.

Transfert gratuit des DPB au nouveau preneur.



LE BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL TERRE DE LIENS

Les terres proposées sont propriété de la Foncière Terre de Liens. Terre de Liens n'est pas un propriétaire classique à plusieurs titres :

- > Les structures propriétaires (Foncière et Fondation) sont des personnes morales devant justifier de la bonne fin des fonds confiés par la société civile pour sauvegarder et **garantir sur le très long terme la vocation agricole des terres et les soustraire à la spéculation foncière**. Terre de Liens s'engage à ne pas revendre ses fermes
- > Terre de Liens promeut **des agricultures performantes écologiquement et ouvertes sur l'extérieur, ancrées dans leurs territoires** et socialement utiles. Les baux sont donc **des baux ruraux environnementaux (BRE)**. Ces clauses correspondent notamment systématiquement **aux pratiques de l'Agriculture Biologique** pour la Foncière depuis 2013.
- > Le projet de Terre de Liens est de donner vie à **la propriété collective du bien commun qu'est la terre**, en la confiant : d'une part à **un.e fermier.e-locataire**, et d'autre part à **des citoyen.nes** bénévoles, en charge d'un suivi annuel à minima, et des relations avec les fermier.es en place pour tout sujet d'intérêt commun. Terre de Liens souhaite aussi que les fermes puissent aussi être le support d'actions ou d'événements ouverts aux citoyens.

FERMAGE

Le montant du fermage 2023 pour les surfaces proposées est de 8 408,00 €
(soit 144,36 €/ha).

LE COLLECTIF FERMIER DES ARBOLÈTS

Extraits de la Charte du Collectif des Arbolêts (document complet en annexe)

« Sont membres du collectif les chefs d'exploitation signataires de la charte. Peuvent participer aux réunions du collectif les porteur.se.s de projets d'installation sur proposition des membres. **Membres du Collectif** au 01/05/2024 :

- > Hugues Ancellin - GAEC La Bergerie des Arbolêts (élevage caprin et ovin/yaourts et fromages)
- > Benjamin Benquet et Philippine Gin - GAEC Le Jardin des Arbolêts (maraîchage)
- > Noémie Calais - Entreprise Individuelle (porc noir, salaisons et viande fraîche)
- > Marie-Sylvie Herman - EARL MAHUPAX (grandes cultures) - **départ à la retraite**
- > Nicolas Estrade - EARL Les Végétaux des Arbolêts (grandes cultures et transformation de céréales/boissons végétales, flocons et huiles) – **cessation d'activité**

Présentation du Collectif

Le Collectif Fermier des Arbolêts réunit un groupe d'agriculteurs.rices bio installé.e.s autour du site de La Bourdette à Montégut, et appartenant à des entreprises agricoles indépendantes juridiquement et financièrement. Porté.e.s par des valeurs communes, ils/elles interagissent ensemble pour de la mutualisation de matériel, la commercialisation de leurs productions et l'organisation de manifestations destinées à faire vivre le lieu. (...)

Principes de la Charte

- Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique avec label de certification ;
- Partager l'envie commune et unanime d'être acteur du groupe ;
- Respecter le Règlement Intérieur du Collectif ;
- Participer aux réunions hebdomadaire et prise de décisions communes ;
- Adhérer et être acteur d'un système d'entraide : échange de matériel et de temps de travail ;
- Mutualiser des moyens de communication et de commercialisation ;
- Partager les tâches de la vie quotidienne : repas du midi, entretien des espaces collectifs. (...)



CRITÈRES D'ANALYSE DES PROJETS DU OU DES REPRENEURS.EUSES

- Capacités et expériences du ou des candidats ;
- Cohérence agronomique, écologique et économique du projet ;
- Adhésion aux valeurs de Terre de Liens (cf. Charte du Mouvement Terre de Liens) ;
- Prise en compte de la dimension collective de la ferme ;
- Adhésion possible au projet du collectif fermier des Arbolèts (cf. charte du collectif).

AUTRES INFORMATIONS AGRICOLES

- Les moyens et outils privés présents sur site : L'unité de stockage/triage de céréales de Marie-Sylvie Herman, abritée dans le hangar (capacité de 300 tonnes en 4 silos, fosse, et trieur rotatif de grande capacité 2-10 t/heure).
 - Un projet en cours, de mutualisation de matériel agricole du collectif fermier des Arbolèts.
- En fonction de votre projet, vous pouvez consulter l'annonce de Nicolas Estrade, de mars 2024, "EARL Les végétaux des Arbolèts cherche repreneur " en vue d'un rachat partiel ou global. Notamment la présence d'une unité de stockage-triage (proche et séparée de l'unité de Marie-Sylvie Herman), capacité de 5 tonnes en 10 silos bois. Annonce en annexe.

CONTACTS

➤ Pour contact téléphonique et visite sur place

Marie-Sylvie Herman : ancellin.herman@wanadoo.fr ; tél : 06 89 29 83 54

➤ Pour information sur le bail et le fonctionnement de Terre de Liens

Marine Thomasson (salariée TDL Midi-Pyrénées) : mp@terredeliens.org

ou Pierre de Boissieu (bénévole Terre de liens Gers) : tel 06 08 07 42 64

ou Jérôme Gorisse (bénévole Terre de liens Gers) : tel 06 19 93 01 69

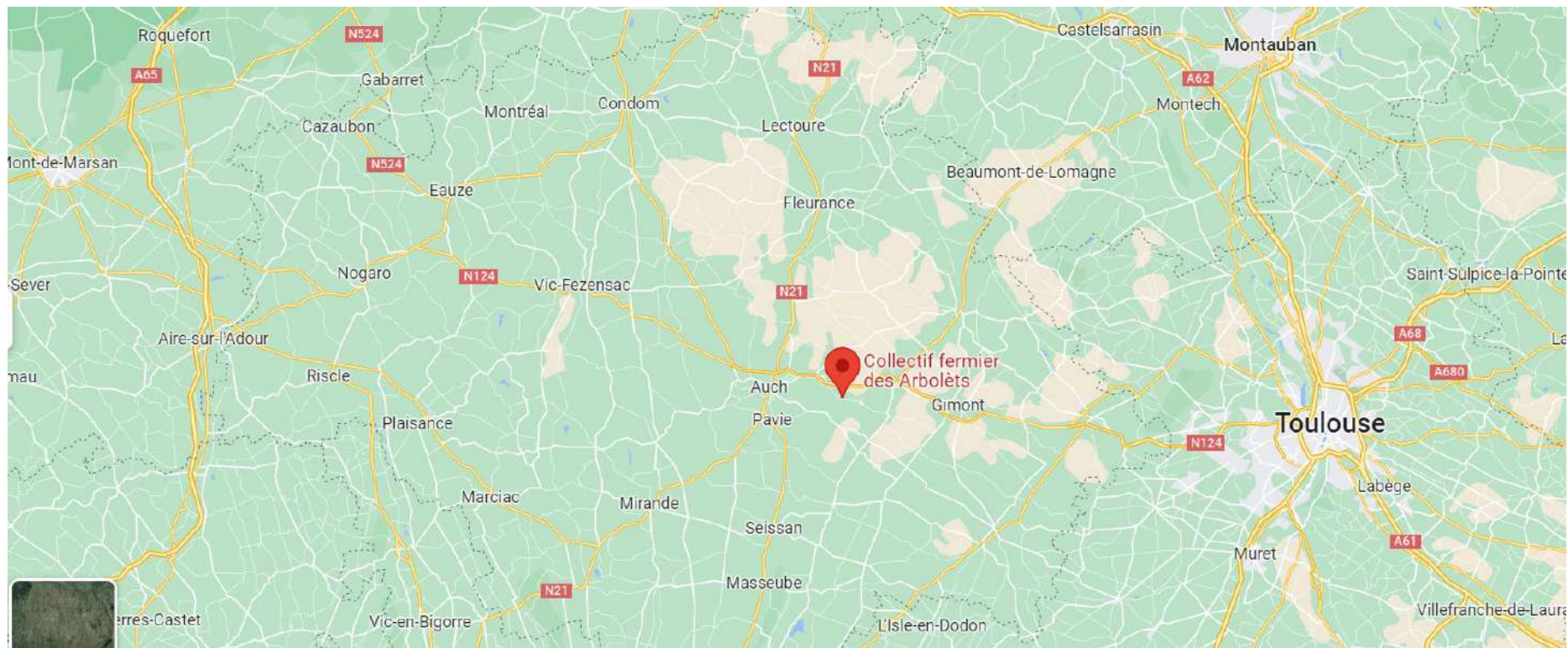
➤ Pour rencontre avec le collectif fermier des Arbolèts

associationdesarbolets@gmail.com (pour rappel téléphonique dans la semaine)

LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER TECHNIQUE

- Charte du Mouvement Terre de Liens ;
- Plan cadastral des terres et plan de situation (une ferme aux portes d'Auch) ;
- Charte du Collectif fermier des Arbolèts ;
- Annonce EARL Les Végétaux des Arbolèts, mars 2024

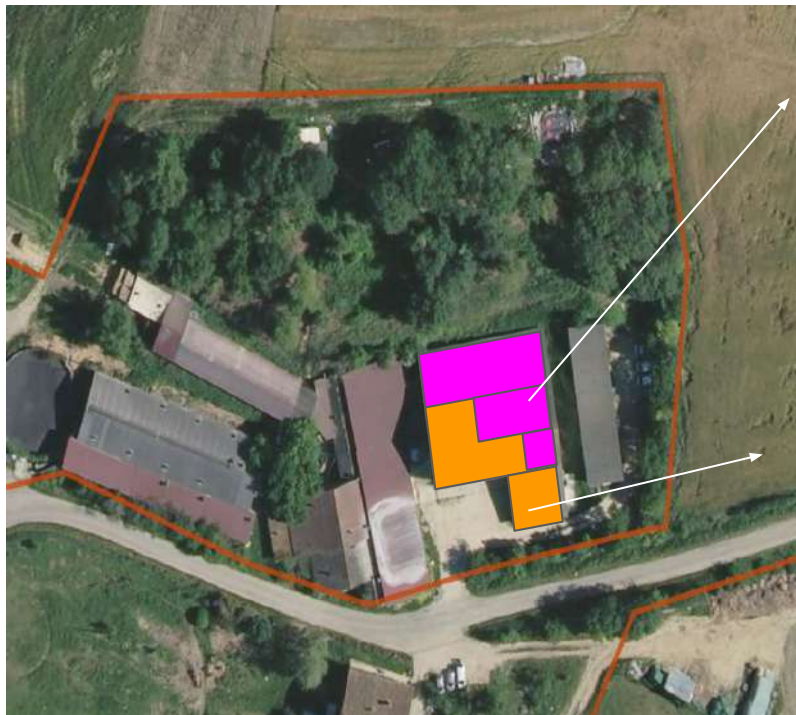
ANNEXE : Cahier cartographique



Situation géographique de la ferme



Foncier libre correspondant à l'annonce de mai 2024



Partie de
bâtiment
pouvant se
libérer en
même temps
que les terres

Bail
co-preneur
pour la partie
collective

bâtiment disponible



TERRE DE LIENS : LE SOCLE COMMUN

1- Les valeurs

Dans la continuité des valeurs* posées ses fondateurs, le mouvement Terre de Liens est guidé par des idéaux d'humanisme et de solidarité. Il souhaite permettre à chacun d'exercer sa responsabilité - individuellement et collectivement - vis-à-vis de la terre qu'il considère au même titre que l'eau et l'air comme un bien commun, et plus généralement vis à vis de l'environnement et de la société. Terre de liens agit dans un esprit de confiance, de respect et de partage en privilégiant des dynamiques de mobilisation citoyenne autour d'actions sur le terrain. Il a la volonté permanente d'expérimenter et d'innover afin d'aboutir à des solutions alternatives et viables de gestion de la terre. Terre de liens se positionne, parmi d'autres, comme un acteur du changement et de la transition vers un mode de société plus sobre, solidaire et équitable.

*

Agriculture écologique : agriculture à taille humaine, diversifiée, respectueuse de l'environnement, viable, vivable, socialement responsable, participant à l'économie locale et prioritairement destinée à l'alimentation humaine

Finance éthique : donner du sens à son argent en privilégiant sa valeur d'échange, encourager la transparence et lutter contre la spéculation.

Education populaire : créer les conditions pour que des personnes volontaires puissent agir - collectivement ou individuellement- de manière lucide, responsable et autonome et qu'ils soient capables de participer à la transformation sociale vers une société plus libre et plus juste.

2- La charte de Terre de Liens

> Préserver les terres agricoles et en assurer un usage responsable sur les plans social et environnemental

- ✗ Considérer la terre comme un bien commun vivant et inaliénable pour assurer la souveraineté alimentaire des populations en solidarité avec les mouvements qui défendent cette idée
- ✗ Libérer la terre de la spéculation foncière et immobilière
- ✗ Favoriser les politiques et les actions qui permettent d'enrayer la disparition et la destruction des terres agricoles.
- ✗ Soutenir les projets qui vivifient le sol, les paysages et l'équilibre des écosystèmes

> Contribuer au développement de l'agriculture agroécologique (biologique, biodynamique...) et paysanne

- ✗ Soutenir des projets agricoles et agri-ruraux socialement, écologiquement pérennes, viables et vivables
- ✗ Faire évoluer les modèles agricoles vers une agriculture écologique et nourricière.
- ✗ Reconnaître le rôle irremplaçable des paysans dans la société
- ✗ Favoriser la transmission de la terre et des savoir-faire en assurant leur continuité
- ✗ Offrir aux porteurs de projet une opportunité pour accéder à du foncier et du bâti
- ✗ Préférer les installations aux agrandissements et maintenir les fermes existantes

> Encourager des dynamiques collectives et solidaires

- ✗ Favoriser la création d'activités qui créent des liens sur le territoire
- ✗ Créer des liens, notamment entre société civile, monde rural et agriculture.
- ✗ Favoriser l'expression des solidarités entre les générations, entre le rural et l'urbain, entre les milieux socioprofessionnels

- ✗ Mettre en relation les différents acteurs impliqués dans l'usage, la gestion et la répartition du foncier ainsi que ceux impliqués dans la formation et l'accompagnement de projets
- ✗ Favoriser la mise en commun et le partage d'outils et d'expériences
- ✗ Contribuer au développement d'une économie solidaire

> Renforcer, en s'appuyant sur des actions, le débat sur la gestion de la terre et du bâti

- ✗ Remettre en cause notre rapport à la terre par la seule propriété individuelle, notamment via l'accès collectif au foncier
- ✗ Permettre aux citoyens, individuellement et collectivement, d'exercer leur responsabilité sur l'usage qui est fait de leur territoire, notamment concernant les questions agricoles et alimentaires.
- ✗ Proposer aux pouvoirs publics des évolutions des règles et des pratiques, basées sur des expériences
- ✗ Encourager les collectivités à considérer essentiel le rôle de la terre comme ressource irremplaçable dans l'alimentation et l'aménagement du territoire
- ✗ Inciter les décideurs à imaginer et mettre en place une participation citoyenne à la gestion de la terre

3- L'agriculture soutenue par Terre de liens.

L'agriculture soutenue par Terre de liens est une agriculture :

- ✗ diversifiée respectueuse de l'environnement et vivifiant les sols, les paysages et rééquilibrant les écosystèmes par des pratiques telles que l'agriculture biologique, l'agriculture biodynamique...
- ✗ à finalités principalement alimentaires, socialement responsable et s'inscrivant dans l'économie solidaire
- ✗ paysanne, à taille humaine, favorisant la création d'emploi, économiquement viable et transmissible.
- ✗ reliée à la société civile, qui tisse des liens dans les territoires et participe à l'économie locale.



CHARTRE DU COLLECTIF FERMIER DES ARBOLETS

Version du 14/11/20

Préambule

La présente charte est le document socle du collectif. Elle a été élaborée en commun par ses membres fondateurs. Elle a pour objectif de présenter le contexte, les grandes valeurs portées par le collectif dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans le RI.

Elle précise également les principes de communication interne et externe qui permettent à ce collectif de fonctionner.

Cette charte peut servir de support pour présenter le collectif et communiquer à l'extérieur.

Les nouveaux membres du collectif adhèrent à cette charte qui pourra être amendée en fonction de l'évolution du projet

Présentation du Collectif

Le Collectif Fermier des Arbolèts réunit un groupe d'agriculteurs.rices bio installé.e.s autour du site de La Bourdette à Montégut, et appartenant à des entreprises agricoles indépendantes juridiquement et financièrement. Porté.e.s par des valeurs commune, ils/elles interagissent ensemble pour de la mutualisation de matériel, la commercialisation de leurs productions et l'organisation de manifestations destinées à faire vivre le lieu..

Le Collectif Fermier des Arbolèts n'a pas encore d'existence juridique mais la création d'une association est envisagée à court terme.

Principes de la Charte

En signant la charte, les membres du Collectif s'engagent à :

- Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique avec label de certification.
- Partager l'envie commune et unanime d'être acteur du groupe
- Respecter le Règlement Intérieur du Collectif
- Participer aux réunions hebdomadaire et prise de décisions communes
- Adhérer et être acteur d'un système d'entraide : échange de matériel et de temps de travail
- Mutualiser des moyens de communication et de commercialisation
- Partager les tâches de la vie quotidienne : repas du midi, entretien des espaces collectifs

Communication

Les membres du Collectif ont la possibilité d'utiliser la dénomination et le logo « Collectif Fermier des Arbolèts » pour leur communication et la commercialisation de leurs productions

Sont membres du collectif les chefs d'exploitation signataires de la charte. Peuvent participer aux réunions du collectif les porteur.se.s de projets d'installation sur proposition des membres.

Membres du Collectif au 14/11/20 :

- Hugues Ancellin - GAEC La Bergerie des Arbolèts (élevage caprin et ovin/yaourts et fromages)
- Eleonore Durin - GAEC La Bergerie des Arbolèts (élevage caprin et ovin/yaourts et fromages)
- Benjamin Benquet- GAEC Le Jardin des Arbolèts (maraîchage)
- Philippine Gin - GAEC Le Jardin des Arbolèts (maraîchage)
- Noémie Calais - Entreprise Individuelle (porc noir et poules pondeuses/salaisons et viande fraîche)
- Marie-Sylvie Herman - EARL MAHUPAX (grandes cultures)
- Nicolas Estrade - EARL Les Végétaux des Arbolèts (grandes cultures et transformation de céréales/boissons végétales, flocons et huiles)

Porteurs de projets :

- François BEDOUSSAC (projet d'association avec Nicolas ESTRADE)
- Claire CASSE (projet d'association avec Noémie CALAIS)

Valeurs partagées :

- **Cadre de travail agréable, épanouissant et durable** (humainement, économiquement, environnementalement) : mise en commun de matériel, de partage de main d'œuvre, par un fonctionnement quotidien avec des moments de vie partagés.
- **Ecoute, bienveillance, tolérance, respect et solidarité.** Le groupe vise à prendre en compte l'avis de chacun dans ses réflexions et prises de décision : l'objectif est de communiquer de façon régulière, transparente et sereine. Le groupe s'octroie des temps de discussion réguliers et s'engage dans une démarche d'accompagnement à la communication par des intervenants extérieurs.
- Engagement dans des **pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**, dans des dynamiques de **circuits courts** et vente directe afin de permettre aux consommateurs d'accéder à des produits sains, de qualité, à coût raisonnable, un coût juste pour le consommateur et le producteur.
- **Chaque exploitation agricole du collectif est libre et autonome dans ses choix et activités.** Cependant chaque exploitation et chaque exploitant est responsable de ses choix vis-à-vis du collectif.
- Faire des Arbolèts un lieu de vie ouvert vers l'extérieur à travers **l'organisation ponctuelle de manifestations culturelles, festives ou pédagogiques.**
- Le Collectif des Arbolèts s'intéresse aux problématiques de **transmissibilité du foncier.** Cette réflexion vise notamment à faciliter l'installation agricole d'exploitants hors cadre familial en réduisant les coûts d'entrée à l'installation et le poids du foncier.
- **Respect** des lieux de vie, des locaux, du matériel commun et des autres membres du collectif. Un Règlement Intérieur a été rédigé afin de cadrer ce fonctionnement. Il est transmis et s'applique à toute personne travaillant dans une des structures du collectif (salarié, stagiaire, wwoofeurs,...) ainsi qu'à tout nouvel entrant.

Fait à La Bourdette, le

EARL Grandes cultures Bio et transformation végétale, recherche repreneur(se)

Publié le 31/01/2024

LOCATION

Prix non renseigné

Département : Gers (32)

Commune : Montégut (32550)



Lien vers l'annonce "objectif terre"

<https://www.objectif-terres.org/annonces/7461>

Liens vers une annonce plus détaillée

https://qusn9yjvyhthvpsgum7t.fr4.quickconnect.to/d/s/xZQKtJn5sstvfdhyIMWREly7bFjRNjCF/cho4PQX7uYZ2Ev9B8dLd-u7prVEMoEFM-_LEArnL9MAS